

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/63

11 décembre 1996

(96-5232)

CONFERENCE MINISTERIELLE  
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

## REPUBLIQUE DE COREE

Déclaration de S.E. M. Jae Yoon Park  
Ministre du commerce, de l'industrie et de l'énergie

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection. Je remercie le gouvernement et le peuple de Singapour d'accueillir cette première Conférence ministérielle de l'OMC. Mes félicitations vont aussi au Directeur général, M. Ruggiero, et au personnel du Secrétariat pour le difficile travail accompli et l'excellente préparation de cette Conférence.

Ce n'est sans doute pas une coïncidence si la première Conférence ministérielle de l'OMC se tient à Singapour, où le libre-échange nous apparaît infailliblement comme une locomotive de la prospérité économique.

La libéralisation du commerce a accru l'interdépendance entre les nations et la mondialisation des économies. L'OMC a un rôle crucial à jouer dans un tel environnement, en renforçant encore le multilatéralisme en vue d'un développement durable. La Corée, qui a largement bénéficié du système de libre-échange, continue de préconiser un nouveau renforcement du système commercial multilatéral.

Cette Conférence, tout en accordant une haute priorité à la mise en oeuvre complète de l'Accord de Marrakech, est chargée de poser la clé de voûte pour tout l'avenir du système commercial multilatéral.

L'un des principaux défis auxquels le système commercial multilatéral doit faire face découle des accords commerciaux régionaux dont le nombre et la portée se sont considérablement accrus récemment. Le moment est venu de réaffirmer que nous tenons à ce que les accords commerciaux régionaux soient compatibles et cohérents avec le système commercial multilatéral, tout en reconnaissant clairement la primauté du second sur les premiers. A cet égard, la Corée attache une importance majeure à la poursuite de l'examen des règles de l'OMC visant le régionalisme.

Le mécanisme de règlement des différends, par son la preuve de sa grande efficacité dans la solution des différends entre les Membres de l'OMC. Il a également contribué à dissuader les Membres d'adopter des mesures unilatérales. Ainsi, le mécanisme de règlement des différends est un moyen important de consolider le système commercial multilatéral.

La Corée partage les préoccupations relatives aux risques de marginalisation de certains pays en développement dans le contexte d'une mondialisation croissante. Pour ces pays, notamment les pays les moins avancés, il est vital d'être pleinement intégré au système commercial multilatéral le plus rapidement possible. A cet égard, la Corée soutient le Plan d'action pour les pays les moins avancés. La Corée envisage en outre d'accroître sa coopération

La Corée souhaite vivement que l'on parvienne à une véritable universalité de l'OMC. Pour cela, nous espérons que les processus d'accession qui sont en cours pour la Chine, la Fédération de Russie et d'autres pays seront accélérés.

La Corée est d'avis que le programme incorporé devrait être mené à bien sans aucune modification, conformément à ce qui a été convenu quant au calendrier et à l'ampleur et la nature des activités. Il convient notamment de respecter rigoureusement le programme prévu dans l'Accord sur

1